

Sujet du concours départemental Morbihan  
Meilleur Apprentis de France  
22 Mars 2024, Le Talhouët

Sur une parcelle réduite à 10,5m<sup>2</sup> (3,5 X 3 mètres), vous réalisez une scène de jardin originale et harmonieuse à partir du plan ci-joint en annexe, en vous adaptant aux matériaux et aux végétaux mis à votre disposition.

Cette scène devra comprendre ;

- **Une jardinière triangulaire (triangle-carré) dans l'angle de 2 mètres de côtés, fini :**  
Les faces extérieures à la parcelle (les deux côtés perpendiculaires) sont en parpaings visibles, tandis que l'hypoténuse a ses parpaings recouverts de moellons éclatés posés sans joints.

Des dalles de béton 40 X 40 chapeautent parpaings et moellons. Certaines de ces dalles seront découpées avant l'épreuve.

Les deux rangs de parpaings et l'épaisseur des dalles déterminent la hauteur de la jardinière.

Le haut (l'assise du banc) de la jardinière est horizontal.

- **Un pavage en pavés béton autobloquants 12 X 12 :**

Les pavés seront posés en assises régulières avec décalage des joints.

Pavage à la hauteur du bas des parpaings.

Ne posez pas les pavés devant être coupés ; remplissez les trous laissés.

Calez et sablez les joints.

- **Une chaînette en quart de cercle, de pavés en granit éclaté 10 X 10, en bordure du massif d'arbustes.**

Avec son centre dans l'angle de la parcelle, ce quart de cercle horizontal est à la hauteur du bas du premier rang de parpaings.

Joints minimums entre pavés de 1cm.

- **Trois zones de plantations :**

- un arbre-tige et des vivaces rampantes dans la jardinière.

- trois arbustes dans le massif à la chaînette, paillage en broya de bois.

- trois graminées et une dizaine de vivaces dans le dernier massif, paillage en paillettes de miscanthus.

- **Gazon :**

Au centre de l'aménagement, par semis.

« Concours : Un des Meilleurs Apprentis de France »		
Métier :	JARDINIER - PAYSAGISTE	Code : 214 - 120
Sujet :	Départemental - Régional	Session : 2024

**Échelle à respecter :** voir les dimensions indiquées sur le plan.

**Temps d'exécution :** 7 heures

**Très important :**

- Le candidat devra se munir de son petit matériel nécessaire à la réalisation du projet.
- Avant de commencer la mise en œuvre, il est conseillé d'étudier quelques instants le plan, son échelle, la priorité des diverses parties à réaliser et les fournitures mises à disposition.
  
- De même pendant et à la fin des travaux, prenez un peu de temps de recul à l'aménagement et visualisez les détails ou imperfections à rectifier.
  
- Les résultats sans classement, seront proclamés à l'issue des épreuves après délibération.
  
- La COMMISSION D'ORGANISATION ne couvrant pas les éventuels accidents, il importe au candidat ou à son maître d'apprentissage de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.
  
- Les décisions des jurys sont sans appel et aucune réclamation ne sera admise.

« Concours : Un des Meilleurs Apprentis de France »		
Métier :	JARDINIER - PAYSAGISTE	Code : 214 - 120
Sujet :	Départemental - Régional	Session : 2024